



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

ILE DE LA RÉUNION



BTS ÉLECTROTECHNIQUE

Un diplôme du Ministère de
L'Enseignement Supérieur
et de la Recherche
niveau 5 enregistré au RNCP

LES OBJECTIFS :

Obtenir le brevet de technicien supérieur (BTS) « Électrotechnique » permet d'être spécialiste des installations électriques « intelligentes », qui intègrent les technologies numériques, communicantes et les objets connectés au service des enjeux énergétiques.

Le technicien conçoit, optimise et maintient ces installations électriques depuis le point de production de l'énergie jusqu'aux utilisations, en intégrant des solutions techniques variées et innovantes. Son métier s'exerce dans des entreprises de toute taille. Son statut correspond à la catégorie « d'Employé Technicien Agent de Maîtrise » (E.T.A.M.).

Le technicien intervient dans les secteurs d'activités de la production, des réseaux de transport et de distribution de l'énergie électrique, des réseaux de communication, des infrastructures et des bâtiments « intelligents », de l'industrie et des équipements électriques des véhicules (terre, air, mer).

Son expertise technique et sa polyvalence lui permettent de s'adapter aux évolutions technologiques liées aux enjeux :

- d'efficacité et de performance énergétique ;
- de développement des sources d'énergies renouvelables ;
- de transition numérique, de cyber-sécurité et d'interopérabilité ;
- sociétaux (évolution démographique, maintien à domicile, etc.).

En réponse à ces enjeux, le technicien ou la technicienne titulaire du BTS « Électrotechnique » pourra mettre en œuvre de nouveaux produits et services.

LES DÉBOUCHÉS :

Dès le début de carrière : technicien chargé d'étude ; technicien de bureau d'études ; de chantier ; de maintenance électrotechnique ; technicien méthodes / industrialisation ; technicien d'essais / de mise en service ; technicien intégrateur ou SAV (service après-vente) ; technicien monteur-dépanneur ; de sûreté ; technicien postes sources ; technicien de diagnostic énergétique ; d'interventions ; technico-commercial ; technicien d'agence ; électrotechnicien ; dessinateur-projeteur en électricité ; conseiller point de vente ; chargé d'affaires en électrotechnique ; chargé de formation ou d'information client/utilisateur ; chargé de diagnostic énergétique ; chargé de projet/chantier ; chargé de conception ; automaticien ; assistant chef de chantier ; agent technique d'atelier.

SUITE DE PARCOURS :

Il est possible de poursuivre des études en licence professionnelle (du domaine de l'électronique, de l'énergie, des automatismes...), en licence (en électronique, en électricité...) ou d'intégrer une école d'ingénieurs en passant, éventuellement, par une classe prépa ATS (adaptation technicien supérieur).

LES +++ DE LA FORMATION :

Accès possible à l'internat, la restauration
Des plateaux techniques équipés

CMA FORMATION

Centre de Formation de Sainte Clotilde

0262 28 18 30

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat est inscrite
auprès de la Préfecture sous le n° d'existence 98 97 022 98 97



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**
ILE DE LA RÉUNION





BTS ÉLECTROTECHNIQUE

NIVEAU 5

PUBLIC

Contrat d'apprentissage : Jeunes âgés de 16 à 29 ans
Contrat de professionnalisation : à partir de 18 ans
Formation continue : Chef d'entreprise, Conjoint,
Salarié et Demandeur d'emploi

CONDITIONS D'ACCÈS ET PRÉ-REQUIS

Etre titulaire d'un bac professionnel des domaines de l'industrie, de l'électricité ou de l'électrotechnique, un bac STI2D (sciences et technologies de l'industrie et du développement durable) ou un bac général à dominante scientifique.

EQUILANCES PASSERELLES

Pas d'équivalence
Passerelle : pas de passerelle

MODALITES ET DÉLAIS D'ACCÈS

Entrée possible tout au long de l'année pour une entrée en formation principalement en aout ou en septembre. Intégration en formation dans les trois mois du début du contrat d'apprentissage.
Admission sur dossier et possibilité d'entretien

PIÈCES À FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION

Dossier de candidature complété
Copie des bulletins semestriels de l'année de terminale du baccalauréat
Copie du diplôme du baccalauréat
Curriculum vitae et lettre de motivation

TARIFS

Contrat en alternance : prise en charge selon les coûts définis par l'OPCO de l'entreprise formatrice.
Stagiaires de la formation professionnelle : prise en charge possible en fonction du statut et des droits acquis.
Coût de la formation : nous consulter pour devis

Contrôle d'installation

Suivi de réalisation de chantier

Câblage, raccord des matériels électriques

CONTENU PÉDAGOGIQUE

BLOCS DE COMPETENCES

Concevoir une étude préliminaire
Concevoir une étude détaillée du projet
Conduire un projet / un chantier
Réaliser, mettre en service un projet
Analyser, diagnostiquer, assurer la maintenance

DURÉE

2 ans, adaptation selon profil

MODALITES

Alternance, présentiel.

MODALITE D'EVALUATION ET CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DU DIPLÔME

Le diplôme est délivré sur réussite aux examens finaux.
Le diplôme est obtenu par l'obtention d'une note moyenne supérieure à 10/20 à l'ensemble des épreuves. Le candidat ayant déjà validé des blocs de compétences peut être dispensé des épreuves correspondantes.

VALIDATION PAR BLOC S DE COMPETENCES

Le candidat ayant déjà validé des blocs de compétences peut être dispensé des épreuves correspondantes.

MOYENS ET MÉTHODES MOBILISEES

Plateaux techniques équipés
Salles équipées
Salle informatique
Centre de documentation
Accompagnement individualisé
Mise en situation de cas concrets avec des apports théoriques et pratiques
Livret d'alternance ; Visite en entreprise
Encadrement : formation encadrée par des professeurs de matières techniques et générales, ainsi que par un maître d'apprentissage ou tuteur en entreprise

VOS CONTACTS AU SERVICE APPRENTISSAGE

Saint-Denis : 0262 21 04 35 - Saint-Pierre : 0262 96 12 40 - Saint-Paul : 0262 45 52 52 - Saint-André : 0262 46 62 00



Accueil et handicap

Pour toute demande relative à des besoins spécifiques notre référent handicap est à votre disposition.

